

Québec, le 17 juin 2014

Monsieur David Heurtel
Ministre du Développement durable, de l'Environnement,
et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur le Ministre,

Je vous transmets le compte rendu de la période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet de parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées au transport collectif à Laval et à Bois-des-Filion*.

Cette période d'information et de consultation du dossier par le public a pris fin le 9 juin 2014.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



Pierre Baril

p.j. (1)

**Projet de parachèvement de l'autoroute 19
avec voies réservées au transport collectif
à Laval et à Bois-des-Filion
par le ministère des Transports**

Dossier : 6211-06-155

**Compte rendu de la période d'information
et de consultation du dossier par le public
du 24 avril au 9 juin 2014**

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet de parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées au transport collectif à Laval et à Bois-des-Filion* par le ministère des Transports a pris fin le 9 juin 2014. Conformément au mandat qui lui a été confié le 3 avril 2014 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 24 avril au 9 juin 2014, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Le ministère des Transports du Québec prévoit parachever l'autoroute 19 entre les autoroutes 440 et 640 situées respectivement à Laval et à Bois-des-Filion. Le projet consisterait à construire, dans le corridor de la route 335 existante, une autoroute comprenant deux voies de circulation dans chaque direction ainsi qu'une voie réservée au transport collectif. Il inclurait également l'aménagement de quatre échangeurs et d'un stationnement incitatif au nord-est de l'échangeur A 19/A-640 ainsi que la construction d'un pont à l'est du pont Athanase-David.

Selon le MTQ, l'objectif général du projet est de développer un corridor de transport permettant des déplacements efficaces et sécuritaires dans le bassin de desserte. Ainsi, le scénario choisi devrait permettre d'offrir, à long terme, un meilleur service à l'ensemble des usagers sans perturber l'équilibre des réseaux de transport adjacents et celui entre les différents modes de transport existants.

(Extrait du communiqué émis le 24 avril 2014)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information, à partir de conversations téléphoniques ou de lettres et de messages électroniques adressés au BAPE ainsi que des registres déposés dans les centres de consultation. Ces préoccupations sont les suivantes :

le projet

- l'intégration du projet dans le milieu urbain de Bois-des-Filion ;
- la durée de vie de l'autoroute 19 ;
- la largeur de l'emprise permettant des modifications à long terme ;
- la possibilité de prévoir une deuxième sortie pour le parc industriel par la voie de service de l'autoroute 640 à Terrebonne ;
- la possibilité du prolongement de la piste cyclable au sud du boulevard Dagenais jusqu'au pont Papineau ;
- la possibilité d'une nouvelle piste de motoneige dans l'emprise du MTQ entre le boulevard Dagenais et l'autoroute 640 ;
- la difficulté d'accès aux terres agricoles du côté nord du boulevard Perron ;

la circulation

- la prise en compte de la circulation à l'heure de pointe du matin et du soir ;
- la détermination de l'ampleur de l'impact du débordement de la circulation sur le boulevard Perron et la rue des Mille-Îles ;
- l'accroissement de la circulation à Montréal, plus précisément dans l'arrondissement Ahuntsic ;

- l'existence d'études de circulation à Montréal dans l'étude d'impact et leur disponibilité le cas échéant ;
- l'augmentation de la circulation en raison de l'ajout des voies de circulation ;
- la permission aux motoneiges de circuler pendant les travaux ;
- l'impact du flux supplémentaire de circulation absorbé par les autres autoroutes ;

le transport collectif

- l'aménagement du corridor situé au milieu des voies de circulation pour le transport collectif ;
- les points d'accès pour les autobus de Laval ;
- la possibilité que le corridor situé au milieu des voies de circulation se prolonge au-delà du boulevard Saint-Martin ;
- le prolongement ou non de la voie réservée vers Montréal ;
- la possibilité de favoriser une voie réservée au covoiturage ;
- la traverse éventuelle jusqu'à l'autoroute 440 pour le transport actif ;

les autres préoccupations

- la détérioration de la qualité de l'air dans les arrondissements d'Ahuntsic et de Duvernay à Montréal ;
- l'information sur les murs anti-bruit (hauteur des murs, etc.) ;
- l'explication sur les mesures d'atténuation touchant le bruit ;
- le manque de suivi à la suite de la rencontre d'information faite auprès des citoyens en 2011 ;
- la notion de compensation d'un milieu humide ;
- la prise en compte des sels déglaçants sur la biodiversité des milieux humides.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centres	Adresses
Bibliothèque Bois-des-Filion <i>Accès Internet gratuit</i>	60, 36e Avenue, Bois-des-Filion
Bibliothèque Laure-Conan <i>Accès Internet gratuit</i>	4660, boulevard des Laurentides, Vimont

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés sur le site Web du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdos régionaux
Le 24 avril 2014	Journal de Québec	
Le 24 avril 2014	La Presse	
Le 26 avril 2014		Courrier Laval
Le 26 avril 2014		L'Écho de la Rive-Nord
Le 14 mai 2014		Courrier Laval
Le 14 mai 2014		L'Écho de la Rive-Nord

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et événements	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
24 avril 2014 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de Laval et des Laurentides	208	Site du BAPE
27 mai 2014 Rappel de la séance d'information aux médias	Médias écrits et électroniques de Laval et des Laurentides	s.o.	Site du BAPE

La séance d'information

Date	Le 27 mai 2014
Lieu	Salle Améthyste de l'Hôtel Holiday Inn – Laval Montréal 2900, boulevard Le Carrefour, Laval
BAPE : Animation	M. Alexandre Corcoran-Tardif, conseiller en communication
Accueil et prise de notes	M ^{me} Karine Lavoie, conseillère en communication M ^{me} Annabelle Nadeau-Gagné, conseillère en médias sociaux
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	M ^{me} Johannie Martin, chargée de projet
Promoteur	M ^{me} Odile Béland, ministère des Transports M ^{me} Anne Pelletier, ministère des Transports M ^{me} Maude Trépanier, ministère des Transports M ^{me} Sarah Couillard, ministère des Transports
Assistance	90 personnes
Durée	2 heures

Les relations de presse

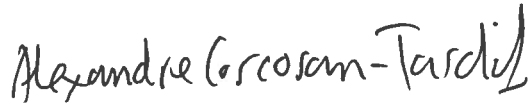
Des représentants de la télévision des Basses-Laurentides, de l'hebdo régional *Écho de Laval* ainsi que de l'hebdo régional *Courrier Laval* étaient présents lors de la séance d'information.

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation du dossier par le public. Le communiqué de presse du 24 avril 2014 annonçant le début de la période d'information a été repris par les hebdomas régionaux *Écho de Laval* ainsi que *Courrier Laval*. À la suite de la séance d'information tenue le 27 mai dernier, différents articles parus dans les hebdomas régionaux *Écho de Laval* et *Courrier Laval*, dans le quotidien *Journal Métro* ainsi que sur le site Web *GaïaPresse* reprenaient essentiellement l'information sur les préoccupations soulevées lors de la séance d'information, la description du projet et la procédure pour faire une demande d'audience publique.

Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet, il est apparu qu'aucune communauté autochtone n'était concernée par les activités du projet. Une discussion avec la chargée de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a permis d'en arriver à la même conclusion.



Québec, le 12 juin 2014

Alexandre Corcoran-Tardif, conseiller en communication

En collaboration avec Karine Lavoie, conseillère en communication